

LA VILLE DE FRIBOURG SE CERTIFIE EQUAL-SALARY POUR LA 6^{ÈME} FOIS

Vevey / Fribourg, 14 janvier 2025 – La Fondation EQUAL-SALARY est heureuse d'annoncer que **la Ville de Fribourg en Suisse** a obtenu la certification EQUAL-SALARY, synonyme d'excellence en matière d'égalité salariale, pour tou.te.s ses employé.e.s pour la 6^{ème} fois. Après avoir passé avec succès l'analyse statistique de ses salaires, la Ville de Fribourg s'est soumise à l'audit interne confié à Forvis Mazars et a prouvé qu'elle pratiquait l'égalité salariale et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

La certification EQUAL-SALARY est valable 3 ans, durant lesquels l'organisation concernée doit se soumettre à des audits de surveillance. Passé le délai de 3 ans, si l'entreprise souhaite conserver notre label, elle doit reconduire l'analyse salariale et un audit complet.

« L'engagement exceptionnel de la Ville de Fribourg, qui obtient pour la sixième fois consécutive le label EQUAL-SALARY, est un modèle exemplaire de transparence et de responsabilité sociale en matière d'égalité. Chaque nouveau cycle de certification atteste d'un processus d'amélioration continue et garantit que l'égalité salariale et l'égalité des chances demeurent des priorités de la Ville, minutieusement intégrées et vécues au quotidien par chaque collaboratrice et collaborateur. Cette persévérance témoigne d'une attention et d'un engagement extraordinaire envers la cause de l'égalité », commente **Noémie Storbeck**, co-CEO de la Fondation EQUAL-SALARY.

« Certifiée EQUAL-SALARY depuis 2009, la Ville de Fribourg est fière de continuer à faire figurer l'égalité salariale parmi les priorités de la politique du personnel de la commune. Son engagement reconnu par ce label s'inscrit pleinement dans la culture d'entreprise de Fribourg », ajoute **Thierry Steiert** Syndic de la Ville de Fribourg.

L'égalité salariale en pratique...

Alors que la plupart des entreprises affirment payer les femmes et les hommes équitablement, dans les pays à revenu élevé, l'écart salarial est encore de 13 % en 2023, même en considérant l'éducation, l'expérience et le type d'emploi (rapport mondial sur les salaires 2024-25 de l'OIT, novembre 2024)¹.

...et dans le secteur public suisse

En 2022, le salaire mensuel brut moyen dans l'ensemble du secteur public suisse se montait à 7877 francs chez les femmes et à 9134 francs chez les hommes, ce qui représente une différence de 13,8% (rapport de l'OFS, novembre 2024)².

A propos de la Fondation EQUAL-SALARY

EQUAL-SALARY est une fondation à but non-lucratif établie depuis 2010. Elle est l'unique procédure de certification basée sur une méthodologie transparente et robuste à se concentrer sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Le développement de la certification EQUAL-SALARY a été soutenue financièrement par le Bureau fédéral de l'égalité (BFEG) et sa méthodologie a été utilisée comme référence dans un arrêté du Tribunal Fédéral Suisse. Elle est la seule certification pour l'égalité salariale reconnue par la Commission Européenne dans un rapport sur l'écart salarial.

1 https://www.ilo.org/sites/default/files/2024-11/GWR-2024_Layout_E_RGB_Web.pdf

2 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/salaires-revenus-cout-travail/structure-salaires/ecart-salarial.html>

EQUAL PAY IS A BASIC HUMAN RIGHT. LEAD BY EXAMPLE.

EQUAL-SALARY est membre d'EPIC - Coalition Internationale pour l'Égalité Salariale et du Pacte Mondial des Nations Unies.

A date, la Fondation EQUAL-SALARY a complété plus de 150 procédures de certification à travers le monde. Plusieurs entreprises certifiées ont renouvelé leur engagement, démontrant ainsi une forte volonté de promouvoir la justice, renforçant la confiance et le respect de leurs employé.e.s, de leurs clients et de leurs partenaires. En tant qu'employeur EQUAL-SALARY, une organisation est en excellente position pour attirer et retenir les talents et pour prouver qu'elle respecte les règles de bonne gouvernance.

Le processus de certification EQUAL-SALARY, symbole d'excellence

A l'instar d'une norme ISO pour les salaires, tous les processus de certification EQUAL-SALARY comprennent 2 phases : Premièrement, des experts, engagés par EQUAL-SALARY, effectuent une analyse statistique des données salariales. Une fois la première phase achevée avec succès, démontrant un écart salarial global égal ou inférieur à 5 pour cent, la deuxième phase commence. Cette phase consiste en un audit réalisé par de grands cabinets d'audit tels que PwC, Forvis Mazars ou SGS, qui certifient la conformité du processus. Au cours de cette phase, les auditeurs évaluent à la fois l'engagement global de l'entreprise en faveur de l'égalité salariale et sa mise en œuvre dans les processus de ressources humaines. Pour permettre une enquête plus approfondie et une approche plus complète, les employé.e.s sont impliqué.e.s par le biais d'enquêtes et d'entretiens au cours de l'audit sur site. Seules les entreprises qui répondent avec succès à toutes les exigences de toutes les phases reçoivent la certification EQUAL-SALARY, prouvant ainsi leur excellence en matière d'égalité salariale et d'égalité des chances.

La certification EQUAL-SALARY permet aux organisations de vérifier et de communiquer qu'elles rémunèrent leurs employé.e.s de manière équitable en fonction du genre, de l'origine ethnique ou des deux. Il s'agit d'une solution pratique et scientifique pour parvenir à la transparence tout en préservant la confidentialité.

Contact presse

EQUAL-SALARY

aurelien.joly@equalsalary.org

M +41 77 529 08 54